

Titre Professionnel Contrôleur technique de véhicules légers

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFPA ACCES A L' EMPLOI
DR AE Nouvelle-Aquitaine
-
MC_PSR_NOUVELLE_AQUITAINE@AFPA.FR

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

- Diplôme minimum de niveau BP-BAC PRO dans la maintenance automobile exigé pour l'entrée en formation- Expérience minimale d'un an dans la réparation automobile (emploi de mécanicien ou de technicien)- Permis de conduite B obligatoire (voitures particulières)- Savoir lire et assimiler de longs textes réglementaires écrits en langue française A noter que pour obtenir, après cette formation, l'autorisation d'exercer dans ce métier, le bulletin n°2 du casier judiciaire devra être vierge (bulletin consultable uniquement par l'administration).

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Réaliser le contrôle technique des véhicules légers, conformément à la réglementation en vigueur

Contenu et modalités d'organisation

La formation se compose de 2 modules, complétés par 1 période en entreprise.Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, prise de connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine)Module 1. Procéder au contrôle technique réglementaire des véhicules légers : appropriation et maîtrise des dispositions réglementaires en vigueur s'appliquant au contrôle technique des véhicules légers - connaissance des réglementations sur l'immatriculation et la réception des véhicules - vérification des exigences réglementaires de mises en oeuvre des matériels de contrôle - réalisation des contrôles techniques, des contre-visites et des contrôles techniques complémentaires des véhicules légers - accueil du client, prise en charge du véhicule et explication du procès-verbal (6 semaines)Période en entreprise (3 semaines)Module 2. Contribuer aux opérations de suivi d'exploitation et d'évaluation du système qualité du contrôle technique des véhicules légers : exploitation d'un logiciel de contrôle technique - mise en oeuvre des procédures du système qualité et exploitation des indicateurs et des statistiques d'activité (2 semaines) Session d'examen (1 semaine)

Commentaires sur la durée hedmomadaire
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte
Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel contrôleur technique de véhicules légers - Niveau 4 :
Baccalauréat (Niveau 4 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00348436	du 04/07/2023 au 23/01/2024	Pau (64)	AFPA PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00348437	du 13/10/2023 au 24/04/2024	Pau (64)	AFPA PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00348438	du 24/01/2024 au 31/07/2024	Pau (64)	AFPA PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC
00348439	du 25/04/2024 au 19/11/2024	Pau (64)	AFPA PAU		MON COMPTE FORMATION	FPC

00348440

du 19/08/2024 au
26/02/2025

Pau (64)

AFPA PAU

